



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Votants : 33
Pouvoirs : 12

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 02 décembre à dix-neuf heures trente minutes
le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 26 novembre 2021, s'est réuni
à la Salle des Fêtes sise Parc de la Mairie,
sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Josette MARTIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Monsieur Eric PONCHARD, Madame Laurence LUBET, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Jérôme STEMPEWSKI, Madame Katia BLASI, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU, Madame Aurélie DELMASURE, Monsieur Florent BALLIN.

POUVOIRS :

Madame Marie-France MOSOLO, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO,
Monsieur Claude SOLARZ, Pouvoir à Monsieur Michel WIECZOREK,
Monsieur Christian GAY-PEILLER, Pouvoir à Madame Françoise MULLER,
Madame Rolande RODRIGUEZ, Pouvoir à Monsieur Serge BIERRE,
Monsieur Eric PERRE, Pouvoir à Madame Laurence LUBET,
Madame Nathalie LEBLANC, Pouvoir à Madame Valérie GUERINEAU,
Monsieur Artur GOMES, Pouvoir à Madame Josette MARTIN,
Madame Carine COSTA, Pouvoir à Madame Michelle HINGANT,
Madame Phan Maly NANTHAVONG, Pouvoir à Madame Aurélie DELMASURE,
Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Florent BALLIN,
Monsieur Tristan LESENECHAL, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN,
Madame Nawel BOUFARES, Pouvoir à Monsieur Charles ABEHASSERA.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles ABEHASSERA

Après en avoir délibéré,

2 – Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 23 septembre 2021.

3 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation de l'assemblée délibérante

Décision n° 2021-071 du 24 septembre 2021

La régie de recettes installée à l'Hôtel de Ville pour l'encaissement des « Quêtes et dons » ayant été clôturée le 30/09/2021, il est mis fin aux fonctions des régisseurs.

Décision n° 2021-072 du 24 septembre 2021

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant des concessions funéraires (RR401-159) nouvellement intitulée « Etat Civil » pour abroger et remplacer les actes antérieurs sur cette régie suite à la fusion avec la régie de recettes pour l'encaissement des produits des quêtes de mariages, des dons, photocopies et drapeaux tricolores (RR401-46). Cette régie est installée au 47 rue de la mairie. Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 3 000,00€.

Décision n° 2021-073 du 24 septembre 2021

La régie d'avances installée au 66 avenue Jean Jaurès à la « Médiathèque » ayant été clôturée le 30/09/2021, il est mis fin aux fonctions des régisseurs.

Décision n° 2021-074 du 24 septembre 2021

Modification de la décision d'institution de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la Médiathèque (RR401-41), soit cotisations des adhérents, pénalités pour perte d'ouvrages, rachat de cartes de lecteurs perdues, encaissement des produits de photocopieurs, livres et CD issus du désherbage. Cette régie est installée au 66 avenue Jean Jaurès. Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 500,00€.

Décision n° 2021-075 du 8 septembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier du domaine privé communal avec Monsieur Georges SOLEIL et Madame Suzanne DIRIL, pour l'occupation d'une maison à usage d'habitation sise 4 rue du Maréchal Joffre. L'occupation a pris effet le 01/08/2021 pour une durée d'1 an. La redevance mensuelle est fixée à 1 100,00€, hors charges.

Décision n° 2021-076 du 22 septembre 2021

Souscription d'un avenant n°1 au marché public MP20002 signé le 03/11/2020 avec l'entreprise ALDA MAJUSCULE (93 ROSNY-SOUS-BOIS) relatif à l'acquisition de fournitures administratives et scolaires, afin de changer les modalités de livraison, les conditions financières restant inchangées.

Décision n° 2021-077 du 12 octobre 2021

Attribution du marché (MP21024) ayant pour objet « Pose et dépose illuminations de Noël » à la société INEO INFRASTRUCTURES (95100 ARGENTEUIL). Ce marché s'exécutera à prix forfaitaires, pour un montant de 45 593,25€ H.T et est conclu pour 1 an reconductible 1 fois.

Décision n° 2021-078 du 8 octobre 2021

Attribution du marché (MP21025) ayant pour objet « Travaux de réaménagement de deux bureaux à l'Hôtel de Ville » à la société CEM BATIMENT (95580 ANDILLY). Ce marché s'exécutera à prix forfaitaires, pour un montant de 18 135,20€ H.T.

Décision n° 2021-079 du 11 octobre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier du domaine privé communal avec Monsieur Roger SOLEIL et Madame Aliza SOLEL, pour l'occupation d'une maison à usage d'habitation sise 7 rue Jacques Brel. L'occupation a pris effet le 12/09/2021 pour une durée d'1 an. La redevance mensuelle est fixée à 1 150,00€, hors charges.

Décision n° 2021-080 du 27 octobre 2021

Signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec la Société URBADS (62110 HENIN BEAUMONT). La prestation forfaitaire est fixée à 8 016€ T.T.C. Le contrat a pris effet le 21/09/2021 et prendra fin le 31/12/2021.

Décision n° 2021-081 du 02 novembre 2021

Attribution du marché (MP21017) ayant pour objet « Fourniture de carburant pour la Ville » à la société WEX FLEET FRANCE SAS (75008 PARIS). Ce marché s'exécutera à prix unitaires, pour un montant maximum annuel de 70 000,00€ H.T. Le marché est conclu pour 1 an reconductible 2 fois.

Décision n° 2021-082 du 02 novembre 2021

Attribution du marché (MP21008) ayant pour objet « Fourniture et pose de mobilier de bureau, scolaire, périscolaire et restauration scolaire » à la société MBS – MOBILIER BUREAU SCOLAIRE (95330 DOMONT). Ce marché s'exécutera à prix unitaires, pour un montant maximal annuel de 60 000,00€ H.T. (Ville) et pour un montant maximal annuel de 10 000,00€ H.T. (C.C.A.S.). Le marché est conclu pour 1 an reconductible 3 fois.

Décision n° 2021-083 du 29 octobre 2021

Signature d'une convention d'occupation d'un bien immobilier communal avec Madame Germaine LADAUGE née FOY, pour l'occupation d'un logement situé 6 rue des Poiriers, incluant un parking. L'occupation a pris effet le 29 octobre 2021 pour une durée de 3 mois. La redevance mensuelle est fixée à 450,00€, hors charges.

Décision n° 2021-084 du 22 novembre 2021

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la Médiathèque (RR401-41). Cette régie est installée au 66 avenue Jean Jaurès. Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 500,00€.

Décision n° 2021-085 du 26 novembre 2021

Souscription d'un avenant n°1 au marché MP 21020 relatif à l'entretien courant horticole et arboricole des espaces verts de la ville afin d'inclure 15 sites supplémentaires. L'incidence financière qui en découle est de 23 325,79€ HT, soit une plus-value de 11,35% par rapport au marché initial.

Décision n° 2021-086 du 22 novembre 2021

Signature d'un bail, en régularisation, entre la commune de Domont et l'association diocésaine de PONTOISE pour l'occupation du bien immobilier lui appartenant situé allée Sainte-Thérèse. Le montant du loyer annuel à verser à l'association est de 6 000,00 €, sur la période allant de l'année 2018 à l'année 2021 incluses.

Décision n° 2021-087 du 22 novembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Monsieur et Madame DOMAN, pour l'occupation d'une maison située 64 rue de la République. L'occupation a pris effet le 26 novembre 2021 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 960,00€, hors charges.

Décision n° 2021-088 du 22 novembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Monsieur et Madame YABAS, pour l'occupation d'un bien situé 60 rue de la République. L'occupation prendra effet à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 1 225,00€, hors charges.

Décision n° 2021-089 du 22 novembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Madame MOLINA, pour l'occupation d'un local situé 25 rue de la Mairie. L'occupation prend effet à compter du 2 décembre 2021 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 350,00€, hors charges.

Décision n° 2021-090 du 22 novembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Madame COURTAT, pour l'occupation d'un local situé 23 rue de la Mairie. L'occupation prend effet à compter du 2 décembre 2021 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 350,00€, hors charges.

Décision n° 2021-091 du 26 novembre 2021

Attribution du marché MP21026 ayant pour objet « Marché de Noël », pour la mise à disposition, montage et démontage d'une patinoire (lot N°3), à la SARL CONCEPT EVENEMENT (17230 ANDILLY). Ce marché s'exécutera à prix forfaitaires pour un montant de 8 500,00 € H.T.

Décision n° 2021-092 du 26 novembre 2021

Attribution du marché MP21004 ayant pour objet « Travaux de reprises de sépultures au cimetière de Domont » à la SAS GESTCIM -62590 OIGNIES). Ce marché s'exécutera à prix global forfaitaire pour un montant de 18 330,00 € H.T

le Conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante.

Enfance :

4- Versement des subventions aux écoles pour financer les sorties scolaires 2021 / 2022	DEL-2021-077
--	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'effectuer des sorties scolaires.

DECIDE d'accorder une aide financière par classe, équivalente au coût réel d'une location de car, plafonnée à 492 € dans la mesure où des sorties scolaires avec location de car seront organisées.

5- Versement des subventions aux écoles – dotations scolaires 2021 / 2022	DEL-2021-078
--	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de la subvention pour les dotations scolaires comme suit :

- 30 Euros / enfant en classe maternelle
- 33 Euros / enfant en classe élémentaire.

Arrivée de Monsieur Laurent GUIDI (20H00).

6- Enfance – Règlement intérieur	DEL-2021-079
---	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du « Règlement intérieur des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration municipale » du service Enfance.

PRECISE que ce dernier sera diffusé auprès des parents qui devront attester en avoir pris connaissance, qu'il sera affiché dans les locaux municipaux affectés aux activités du service enfance et qu'il sera consultable sur le site internet de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y référant.

Evènementiel – Sport - Associations :

7- Convention d'objectifs et action culturelle avec le Cinéma de Domont	DEL-2021-080
--	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet culturel 2022 et la convention à intervenir avec l'association du Cinéma de Domont.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association du Cinéma de Domont.

le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance due à la commune de Domont par l'association « Comité des Fêtes », en contrepartie de l'occupation privative du domaine public consentie et compte tenu des avantages procurés à l'occupant, à 40 euros net par chalet de 3 x 2 mètres.

FIXE la gratuité pour les occupations privatives du domaine public consenties aux associations, à l'organisateur de l'activité de patinoire et à l'organisateur du marché de Noël pour la stricte activité d'organisation du marché de Noël et pour l'activité de restauration, compte tenu de l'intérêt local que présentent ces activités et de leur contribution à cette animation locale.

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public établie entre la commune de Domont et l'association « Comité des Fêtes » dans le cadre de l'organisation du marché de Noël.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition par laquelle la commune de Domont propose son soutien matériel à l'association, « La Boule Domontoise », pour une période de trois (3) ans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition relative à la mise à disposition d'un bien immobilier situé dans le parc des Coquelicots.

PRECISE que cette convention pourra faire l'objet, le cas échéant, d'avenants lors de la fixation ou révision des objectifs fixés à l'association « La Boule Domontoise ».

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition par laquelle la commune de Domont propose son soutien logistique à l'association, « Graines de savoirs », pour la période du 03 au 18 décembre 2021 pour son opération solidaire « Boîtes de Noël pour tous ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention en vue d'obtenir une aide financière pour l'organisation du Festival de l'été 2022 sera formulée par décision auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE la Fondation du Patrimoine pour son accompagnement et son soutien dans le cadre du projet de restauration du Fort de Domont.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à cette demande.

le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional » de la Région Ile de France au Fort de Domont.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour la restauration du Fort de Domont auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à cette demande.

Finances – Marchés publics :

14– Budget Ville – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables **DEL-2021-086**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances ci-jointes pour un montant total de 9 653,28 €uros conformément aux états annexés.

PRECISE que les écritures comptables sont prévues au budget Ville 2021, à la sous-fonction 01 à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Budget Ville – Admission de créances éteintes **DEL-2021-087**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission des créances éteintes pour un montant total de 3 289,66 €uros.

PRECISE que les écritures comptables sont prévues au budget Ville 2021, à la sous-fonction 01 à l'article 6542.

Budget Ville – Provision pour créances douteuses 2021 **DEL-2021-088**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas constater sur l'exercice 2021 une provision complémentaire pour créances douteuses, au regard des montants déjà provisionnés les années antérieures selon le tableau ci-après :

ETAT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2021

Exercice	Total	Admissions en non valeur proposée	Créances éteintes	Restes à recouvrer au 14/10/2021	Provision existante	Provision 2021 proposée	Taux de couverture des impayés
2008	71,34			71,34	71,34		100%
2009	511,02			511,02	511,02		100%
2010	-			-	-		-
2011	1 255,10			1 255,10	1 255,10		100%
2012	1 743,58			1 743,58	1 743,58		100%
2013	528,58			528,58	528,58		100%
2014	4 565,10	4 565,10		-	-		
2015	2 690,73	2 079,79	48,80	562,14	562,14		100%
2016	3 192,12	751,05	25,74	2 415,33	2 415,33		100%
2017	5 103,16	1 190,44		3 912,72	3 912,72		100%
2018	9 124,68	128,60	722,72	8 273,36 = 19 273,17 €uros	8 273,36		100%
2019	20 864,73	651,94	2 311,60	17 901,19	17 901,19		100%
2020	21 640,56	233,64	180,80	21 226,12	21 226,12		100%
2021	107 496,31	52,72		107 443,59	12 840,56		12%
Total	178 787,01	9 653,28	3 289,66	165 844,07	71 241,04	-	

15– Budget Ville – Année 2021 - Décision modificative n°2 **DEL-2021-089**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget Ville arrêtée comme suit :

	BP 2021 + DM N° 1 (DEL-2021-053)	DM n° 2	TOTAL
Section de Fonctionnement	20 206 399,50	- 10 029,00	20 196 370,50
Section d'Investissement	8 841 420,00	134 034,42	8 975 454,42

16– Autorisation de verser par douzième des acomptes sur subventions aux associations sur l'exercice 2022
DEL-2021-090

le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser un acompte mensuel sur subvention aux principales associations et au Centre Communal d'Action Sociale détaillé dans le tableau ci-après et correspondant au douzième de la subvention de fonctionnement attribuée en 2021 :

Organismes	Acompte mensuel
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	7 566,00 €
Centre Socio-Culturel Domontois (CSCD)	10 083,00 €
Comité des Œuvres Sociales (COS)	2 083,00 €
C.A.P. Domont	270,00 €
Stade Domontois Rugby Club (SDRC)	3 750,00 €
Football Club Domont (FC)	583,00 €
CINEMA DE DOMONT	4 166,00 €
Domont Basket	975,00 €

RQ : Calculé sur le montant des subventions accordées en 2021 sans le montant des subventions exceptionnelles et arrondi à l'unité inférieure.

PRÉCISE que cette avance sera versée jusqu'au vote du budget et au plus tard jusqu'au 15 avril 2022 et que pour des raisons de trésorerie et compte tenu de la spécificité du CCAS intervenant dans le domaine social, cet établissement pourra se voir verser jusqu'à 100 % de cette avance en une seule fois, calculée sur la période de 3 mois ½, date limite du vote du budget primitif, soit 26 481,00 Euros

PRÉCISE que pour les autres organismes, une convention fixant les objectifs sera établie pour déterminer le montant annuel 2022 pour chaque association, après examen du dossier et présentation des justificatifs (statuts, compte d'exploitation de l'année précédant la demande de subvention...)

17– Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissements ouverts en 2021 sur l'exercice 2022
DEL-2021-091

le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement détaillées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 :

Chapitre	Fonctions	Nature	Libellé	Montant
20	810	202	Frais liés à la réalisation des docs d'urba, ...	2 200,00 €
	020 – 212 – 321 – 33 – 411	2031	Frais d'études	28 500,00 €
	020	2051	Concessions et droits similaires	16 000,00 €
TOTAL Chapitre 20				46 700,00 €
21	824	2111	Terrains nus	30 000,00 €
	824	2115	Terrains bâtis	260 000,00 €
	411	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 000,00 €
	020	21311	Hôtel de ville	1 000,00 €
	211 – 212 – 213 – 251 – 421 – 822	21312	Bâtiments scolaires	80 700,00 €
	026	21316	Equipement du cimetière	11 250,00 €
	020 – 025 – 321 – 411 – 520 – 64 – 70 – 91	21318	Autres bâtiments publics	123 800,00 €
	020	2135	Installations générales. Agencements, aménagements	24 000,00 €
	33	2138	Autres constructions	5 000,00 €
	822	2151	Réseaux de voirie	44 000,00 €
	020 – 822	2152	Installations de voirie	7 500,00 €
	113	21568	Autre matériel et outil. D'incendie défense civile	2 500,00 €
	822	21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 250,00 €
	823	2158	Autres installations, matériel et outillage tech.	1 000,00 €
	020 – 213 – 520	2183	Matériel de bureau et informatique	11 100,00 €
	020 – 211 – 212	2184	Mobiliers	9 100,00 €
020 – 021 – 024 – 112 – 251	2188	Autres immobilisations corporelles	18 500,00 €	
TOTAL Chapitre 21				631 700,00 €
TOTAL				678 400,00 €

18– Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Fixation du montant des attributions de compensations versées aux communes pour l'année 2021	DEL-2021-092
---	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) n°7 en date du 12 octobre 2021

NOTE que l'attribution de compensation de la Commune, s'élève à un montant de **2 265 041,40 €** Euros et constitue une recette inscrite à l'article 73211 - chapitre 73 conformément au tableau ci-dessous :

	Attribution de compensation 2020	SERVICES MUTUALISES 2019	SERVICES MUTUALISES 2020		TOTAL MUTUALISE 2020	Attribution de compensation 2021
			Vidéoprotection	Pack Lecture		
DOMONT	2 266 068,96	6 593,00	- 1 027,56	- 6 593,00	- 7 620,56	2 265 041,40

NOTE que ce montant est intégré au budget 2021.

19– Révision des droits de place du marché de Domont	DEL-2021-093
---	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la révision sur la base d'un coefficient de 10% des droits de place du marché de Domont telle que décrite dans le tableau ci-après à compter du 1^{er} janvier 2022.

Droit de place du marché	Tarif au 01/01/2008	Nouveaux tarifs proposés à compter du 01/01/2022
Marché découvert		
Droit par mètre linéaire	2,16 € HT	2,38 € HT
Marché couvert		
1 ^{ère} et 2 ^{ème} table	3,40 € HT	3,74 € HT
3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} table	3,74 € HT	4,11 € HT
6 ^{ème} table et au-delà	4,22 € HT	4,64 € HT
Taxe d'angle	1,29 € HT	1,42 € HT
Taxe de retour	0,82 € HT	0,90 € HT
Droit de déchargement par véhicule	0,57 € HT	0,63 € HT
Taxe d'entretien au mètre linéaire façade	0,65 € HT	0,72 € HT
Publicité		
Par mètre linéaire	0,65 € HT	0,72 € HT
Redevance d'animation		
Abonnés et volants	1,50 € HT	1,65 € HT

Foncier - Juridique :

20– Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un local entre la commune de Domont et l'association « Tremplin 95 »	DEL-2021-094
--	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition, à titre onéreux, pour une durée de 4 ans, du local situé 6 allée des Promeneurs, d'une superficie de 97 m², au profit de l'association « Tremplin 95 »,

APPROUVE le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un local entre la commune de Domont et l'association « Tremplin 95 »,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

21– Cession à la commune et classement dans le domaine public communal de voies appartenant à la SEMIDOR **DEL-2021-095**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la parcelle AE 532 d'une contenance de 31 a 14 ca sise rue Pierre Laloue, la cession des parcelles AE 546 d'une contenance de 1 a 87 ca, AE 548 d'une contenance de 30 ca et AE 549 d'une contenance de 21 ca sises allée Pierre Hutsbaut, la cession des parcelles AS 538 d'une contenance 5 ca, AS 632 d'une contenance 4 a 16 ca, AS 618 d'une contenance de 4 a 68 ca, AS 637 d'une contenance de 1 a 56 ca, AS 648 d'une contenance de 7 a 83 ca, AS 643 d'une contenance de 2 a 13 ca, AS 625 d'une contenance de 1 a 92 ca, AS 660 d'une contenance de 5 a 35 ca et AS 667 d'une contenance de 5 a 32 ca sises rue Charles Péguy ainsi que la cession des parcelles AE 507 d'une contenance de 20 a 41 ca, AE 483 d'une contenance de 3 a 55 ca, AE 489 d'une contenance de 3 a 28 ca, AE 451 d'une contenance de 10 a 36 ca, AE 468 d'une contenance de 10 a 59 ca et AE 491 d'une contenance de 39 a 58 ca sises rue Chateaubriand, étant entendu que chacune des parcelles sera cédée à l'euro symbolique.

APPROUVE les opérations de cession des parcelles ci-dessus mentionnées.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer les actes de cession des parcelles ci-dessus mentionnées ainsi que tous documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

ORDONNE la mutation foncière afin que lesdites parcelles soient incorporées dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs au classement desdites parcelles dans le domaine public communal.

22– Convention relative à la mise à disposition de la salle de réunion de la Maison de la Petite Enfance entre la commune de Domont et l'organisme de formations « Planète Enfance » **DEL-2021-096**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, le samedi, de 09h00 à 17h00, lorsque se tiennent des sessions de formation, de la salle de réunion de la Maison de la Petite Enfance au profit de l'organisme de formations « Planète Enfance » pour l'organisation, lesdits samedis, de 09h00 à 17h00, de sessions de formation à destination des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par un particulier sur le territoire de la commune de Domont.

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition de la salle de réunion de la Maison de la Petite Enfance au profit de l'organisme de formations « Planète Enfance ».

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

23– Autorisation de transférer à la société On Tower France les droits et obligations de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune de Domont et la société Free Mobile **DEL-2021-097**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert, au profit de la société On Tower France, des droits et obligations de la convention d'occupation du domaine public signée le 12 juillet 2019 entre la commune de Domont et la société Free Mobile.

AUTORISE le transfert, au profit de la société On Tower France, des droits et obligations de la convention d'occupation du domaine public signée le 12 juillet 2019 entre la commune de Domont et la société Free Mobile.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la lettre d'accord et tous documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

24– Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n° 2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de la Mairie de Domont **DEL-2021-098**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation du Délégué à la Protection des Données du CIG comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à désigner le Délégué à la Protection des Données du CIG comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Commune.

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données au sein de la Mairie de Domont.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

Médiathèque :

25– Convention relative à la mise à disposition du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry entre la commune de Domont et l'association « Crocus Blanc » **DEL-2021-099**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, du 11 au 29 janvier 2022 inclus, du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de l'association « Crocus Blanc » pour l'organisation, du 13 au 27 janvier 2022 inclus, d'une exposition de travaux d'arts plastiques réalisés par ses membres pendant la période de confinement.

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de l'association « Crocus Blanc ».

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

26– Convention relative à la mise à disposition du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry entre la commune de Domont et l'association « Atelier d'Images Domontois » **DEL-2021-100**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, du 1^{er} au 19 février 2022 inclus, du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de l'association « Atelier d'Images Domontois » pour l'organisation, du 3 au 17 février 2022 inclus, d'une exposition de photographies intitulée « Lumières dans la Nuit ».

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de l'association « Atelier d'Images Domontois ».

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

27– Convention relative à la mise à disposition du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry entre la commune de Domont et l'association « Club philatélique de Domont » **DEL-2021-101**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, du 22 février au 5 mars 2022 inclus et du 25 mai au 4 juin 2022 inclus, du hall et du 6 au 21 septembre 2022 inclus, de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de l'association « Club philatélique de Domont » pour l'organisation, respectivement, du 24 février au 4 mars 2022 inclus, du 27 mai au 3 juin 2022 inclus et du 8 au 17 septembre 2022 inclus, d'expositions philatéliques,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition du hall et de la salle polyvalente de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de l'association « Club philatélique de Domont ».

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

28– Convention relative à la mise à disposition du hall de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry entre la commune de Domont et Madame Hassiba Hamitouche **DEL-2021-102**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, le 29 janvier 2022, du hall de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de Madame Hassiba Hamitouche pour l'organisation, le 29 janvier 2022 de 14h00 à 17h30, d'une séance de dédicace de son ouvrage intitulé « 6 Allée Irène et Joliot Curie ».

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition du hall de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de Madame Hassiba Hamitouche.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

29- Convention relative à la mise à disposition du hall de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry entre la commune de Domont et Monsieur François Vuillemet	DEL-2021-103
--	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, du 29 mars au 16 avril 2022 inclus, du hall de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de Monsieur François Vuillemet pour l'organisation, du 31 mars au 14 avril 2022 inclus, d'une exposition sur les lavoirs et fontaines du Val-d'Oise.

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition du hall de la Bibliothèque-Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry au profit de Monsieur François Vuillemet.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tous les documents, annexes ou pièces s'y rapportant.

Ressources Humaines :

30- Personnel communal – Temps de travail – 1 607 heures	DEL-2021-104
---	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la durée hebdomadaire du temps de travail à 38 h 00, soit un temps de travail annuel de 1 607 heures donnant lieu à 18 jours d'ARTT (aménagement et réduction du temps de travail), exception faite des agents dont le temps de travail est annualisé.

ABROGE les régimes antérieurs dérogatoires plus favorables et inférieurs à 1607 heures.

DIT que ces dispositions prendront effet le 1er janvier 2022.

PRECISE que le règlement intérieur sera actualisé en conséquence.

31- Modification de la délibération n°2017-038-02 du 30/03/2017 modifiée, pour révision des modalités de versement et désignation des cadres d'emplois éligibles à l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)	DEL-2021-105
---	---------------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la délibération n°2017-038-02 du 30 mars 2017 concernant la partie relative aux « Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) »,

VALIDE les dispositions relatives au versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) selon les critères définis.

AUTORISE pour les agents pouvant y prétendre, le versement des IHTS de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées.

AUTORISE pour les agents pouvant y prétendre, le versement des heures dites complémentaires, et à défaut de possibilité de récupération.

PRECISE que ces dispositions prendront effet à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.

PRECISE que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

32- Convention relative à l'intervention d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein de la mairie **DEL-2021-106**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion relative à une mission d'inspection en santé et sécurité au travail au sein de la mairie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget correspondant.

33- Personnel communal – modification du tableau des effectifs **DEL-2021-107**

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau ci-dessous des effectifs de la commune au jeudi 02 décembre 2021 prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance.

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

TABLEAU DES EFFECTIFS ETAT DU PERSONNEL			
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	Effectif budgétaire NOVEMBRE 21	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS DE DIRECTION		3	2
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	0
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		64	41
Attaché hors classe	A	2	1
Attaché principal	A	2	1
Attaché	A	7	5
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	9	6
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	4	2
Rédacteur	B	3	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	13	8
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	13	10
Adjoint administratif	C	11	7
TECHNIQUE		135	107
Ingénieur principal (dont 1 CDI)	A	2	1
Ingénieur	A	2	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	1
Technicien	B	3	2
Agent de maîtrise principal	C	6	5
Agent de maîtrise	C	3	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	8	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	19	13
Adjoint technique (dont 6 CDI)	C	42	36
Adjoint technique TNC (dont 5 CDI)	C	46	42
SOCIALE		26	18
Conseiller socio-éducatif	A	1	1
Assistant socio-éducatif	B	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	4

Moniteur éducateur	B	0	0
agent social principal de 2nd cl	C	0	0
Agent social	C	1	1
ATSEM principal de 1ère classe (dont 1 CDI)	C	8	7
ATSEM principal de 2ème classe	C	10	5
MEDICO-SOCIALE		17	13
Cadre de santé 1ère classe	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	0	0
Infirmière classe normale	B	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	7	5
Psychologue Hors classe TNC	A	0	0
Psychologue classe normale TNC	A	1	1
Médecin (vacataire)	A	1	1
SPORTIVE		0	0
Educateur des APS TNC	B	0	0
CULTURELLE		9	6
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1
Assistant de conservation	B	0	0
Assistant d'enseignement artistique TNC	B	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2	1
Adjoint du patrimoine	C	4	3
ANIMATION		106	78
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1
Animateur territorial	B	1	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	3	3
Adjoint d'animation territorial principal 2ème classe	C	7	5
Adjoint d'animation TC	C	21	17
Adjoint d'animation TNC (dont 2 CDI)	C	72	50
POLICE MUNICIPALE		13	10
Chef de service police municipale principal de 1ère cl	B	1	1
Chef de service police municipale principal de 2ème cl	B	0	0
Chef de service police municipale	B	0	0
Brigadier-chef principal	C	5	4
Gardien Brigadier	C	7	5
AUTRES (Date de création)		28	20
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Juriste (11/03/21)	A	1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	1	0
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	25	18
TOTAL		401	295

Techniques :

34- Adhésion au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE pour le nettoyage des voies et espaces publics **DEL-2021-108**

le Conseil municipal, à la majorité des voix,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes initié par la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLE pour le nettoyage des voies et des espaces publics.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté d'agglomération PLAINE VALLEE comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

APPROUVE la commande en fonction des besoins de la Communauté d'Agglomération pour les lots :

- de nettoyage mécanique
- et de ramassage des détritux et vidage des corbeilles.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 21H20.



Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Bourdin', is written over the printed name and title.